

## Formation BNSSA à L'Archipel



06 septembre 2021

**L'Archipel propose une formation pour passer le BNSSA - Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique - au sein même de son établissement à toutes personnes de 17 ans ou plus et apte physiquement.**

### QU'EST-CE QUE LE BNSSA ?

Le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) est un brevet délivré par le Ministère de l'Intérieur permettant de devenir sauveteur aquatique.

Le sauveteur aquatique participe à la surveillance des espaces de baignade, sous la responsabilité d'un maître-nageur sauveteur ou seul, dans certains cas. Il joue un rôle essentiel de prévention et de sensibilisation sur les risques liés à la baignade ainsi que les bonnes pratiques à adopter.

### COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

Au sein de L'Archipel, la formation s'appuie sur un entraînement hebdomadaire et sur trois semaines (105h au total) non consécutives pendant les vacances scolaires. C'est une formation exigeante qui allie à la fois connaissances théoriques et pratiques. Un entraînement sportif hebdomadaire est obligatoire (vendredi).

La formation intègre le diplôme de secouriste du PSE1 (Premiers secours en équipe de niveau 1).

L'épreuve se déroule en plusieurs étapes et permet d'évaluer le parcours de sauvetage, les gestes mis en pratique et les connaissances.

### CONDITIONS NÉCESSAIRES

- Avoir 17 ans le jour du diplôme
- Être apte physiquement

**TESTS LE 18 SEPTEMBRE, DE 09H À 13H**

**- SUR INSCRIPTION -**

**la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle finance 50%  
de la formation pour les jeunes du territoire**

*(dans la limite de 12 personnes maximum)*



PLUS D'INFORMATIONS

Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

04 74 01 68 90

ccpa@paysdelarbresle.fr

www.paysdelarbresle.fr

